

**Ident-No: RENCAST CW 20**

Version 1  
Date de révision 14.08.2007

Date d'impression 22.08.2007

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

**Informations sur le produit**

Nom commercial : RENCAST CW 20

Utilisation : Résine pour systèmes d'outillage

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Everslaan 45  
3078 Everberg / Belgium

Téléphone : +41619661599  
Téléfax : +41619661589  
Téléphone en cas d'urgence : +41 61 966 40 00 (in France ORFILA : +33(0)145425959)

Pour toutes questions de Sécurité, Hygiène et Environnement relatives à ce document ou son contenu, veuillez contacter:  
E-Mail: global\_product\_ehs\_admat@huntsman.com

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique**

Résine époxyde Bisphénol A  
préparation

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
oxyde d'aluminium No.-CE: 215-691-6	1344-28-1	:		20.00 - 40.00
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	25068-38-6	Xi, N	R36/38 R43 R51/53	10.00 - 15.00
résine époxydique à base de bisphénol F	9003-36-5	Xi, N	R36/38 R43 R51/53	10.00 - 15.00
ethers glycidyliques d'alcools en C12-C14 No.-CE: 271-846-8	68609-97-2	Xi, N	R36/38 R43 R51/53	1.00 - 5.00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Irritant pour les yeux et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS**

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

**Ident-No: RENCAST CW 20**

Version 1

Date d'impression 22.08.2007

Date de révision 14.08.2007

- Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir.  
Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).  
Appeler un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée.  
Poudre sèche.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Mousse.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Eau abondante en jet.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.  
Oxydes de carbone.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Ident-No: RENCAST CW 20**

Version 1  
Date de révision 14.08.2007

Date d'impression 22.08.2007

**Stockage**

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver à des températures comprises entre 2 et 40°C.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials : Classe de stockage 10, Liquide nocif pour l'ambience

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
oxyde d'aluminium	1344-28-1	10 mg/m3		FR-VME 8H

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Filtre de type AX-P2 (vapeurs organiques, particules)
- Protection des yeux : lunettes de protection chimique
- Protection des mains : Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min):  
Caoutchouc butyle  
Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min<BTT<480 min):  
Caoutchouc nitrile  
Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés.  
La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté.  
Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants.  
Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous [www.gisbau.de](http://www.gisbau.de)
- Protection de la peau et du corps : vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Ident-No: RENCAST CW 20**Version 1  
Date de révision 14.08.2007

Date d'impression 22.08.2007

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: légère
Point d'ébullition	: > 200 °C
Décomposition thermique	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 200 °C Méthode: évalué
Densité	: 2.05 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C
Solubilité dans l'eau	: à 20 °C Note: pratiquement insoluble
Miscibilité avec l'eau	: non miscible à 20 °C
Viscosité, dynamique	: 700 - 1,000 Pas à 25 °C

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Conditions à éviter	: Note: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.
Matières à éviter	: Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50 rat Dose: > 2,000 mg/kg
Irritation des yeux	: irritant lapin
Irritation de la peau	: irritant lapin

**Ident-No: RENCAST CW 20**

Version 1  
Date de révision 14.08.2007

Date d'impression 22.08.2007

dermique

Sensibilisation : A un effet sensibilisant.  
cochon d'Inde  
dermique

Information supplémentaire : Les résines époxy avec un poids moléculaire moyen de moins de 700 peuvent provoquer une sensibilisation.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodegradable.

**Effets écotoxicologiques**

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans le sous-sol.  
Eviter que le produit arrive dans les égouts.  
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Produit : Code d'élimination de déchet: 070208  
Doit être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Réglementation : Déchets: Décret 77-974 du 19/08/1977 (JO du 28/08/1977):  
non concerné, Déchets: Arrêté du 04/01/1985 (JO du  
16/02/1985): concerné

Conteneur : Les récipients vides peuvent être jetés à la décharge après  
nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport par route**

*ADR:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

*RID:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

**Transport maritime**

*IMDG:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

**Ident-No: RENCAST CW 20**

Version 1  
Date de révision 14.08.2007

Date d'impression 22.08.2007

**Transport aérien**

IATA-DGR:

Réglementation: Marchandise non dangereuse

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Étiquetage selon la Directive-CE**

Étiquetage requis

- |   |  |  |
|---|--|--|
| Symbole(s):   | : Xi   | Irritant   |
| Phrase(s) de risque   | : R36/38<br>R43<br><br>R52/53  | Irritant pour les yeux et la peau.<br>Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.<br>Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.  |
| Phrase(s) de sécurité   | : S28<br><br>S37/39<br><br>S61   | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.<br>Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage.<br>Éviter le rejet dans l'environnement.<br>Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |
| Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales               | : Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.  |  |
| Les composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette. | : résine époxydique à base de bisphénol F<br><br>produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)<br><br>ethers glycidyliques d'alcools en C12-C14<br>No.-CE: 271-846-8 |  |

**Législation nationale**

- |            |  |
|------------|--|
| REG_FRANCE | : - Maladies professionnelles. Tableaux publiés dans bulletin n° 87-4 bis du j.o, Code SS article L461-1 à 8:51, - Travaux interdits, Articles R 234-9 et 10 (femmes): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-16 ans): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-18 ans): non concerné, Arrêté du 19/02/1985 (travail temporaire): non concerné, Surveillance |
|------------|--|

**Ident-No: RENCAST CW 20**Version 1  
Date de révision 14.08.2007

Date d'impression 22.08.2007

médicale spéciale: Arrêté du 11/07/1977 et Circlaire n° 10 du 29/04/1980: non concerné, Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: concerné, Décret du 07/07/1992

**Etat actuel de notification**

- : EINECS oui
- : TSCA oui
- : DSL oui
- : AICS non
- : KECI (KR) non
- : JEX (JP) oui

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste de Phrases de risque (Section 2)**

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les usages, teneurs, conditions et précautions d'emploi mentionnés dans les documents techniques et de sécurité établis par Huntsman Advanced Materials. Ces recommandations, fondées sur nos connaissances à ce jour, ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. Sur ces bases, et selon les bonnes pratiques professionnelles, tenez compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs concernant votre activité tels que les conditions de mise en oeuvre du produit (par ex. temps, température de polymérisation...), la nature des mélanges, ainsi que l'usage raisonnablement prévisible de votre produit. La responsabilité de Huntsman Advanced Materials ne saurait être mise en cause en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-respect des règles et précautions à observer dans l'exercice de votre profession. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant comporter une énumération exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.